

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2011

Le 28 janvier 2011, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 24 janvier 2011, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – MOREAU PATRICIA – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – COUSTALAT JEAN-PIERRE – MONMART ALAIN – TAILLANDIER FRANCK – SOLOHUB SABRINA – VARECHARD RENE – CANIAC ALAIN

Etaient absents ou excusés :

- GUILLAUME LIONEL représenté par de NATALE GUY,
- BUSATO JEAN représenté par VERNET PHILIPPE
- AMRANI EMILIE.

Secrétaire de séance : CANZIANI MIREILLE.

Compte-rendu

Le compte-rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Subvention exceptionnelle à l'Association « Class' Croûte des Ormes » - VERNET Philippe – CM N° 77 347 28 01 2011 01

L'association « Class'croûte des Ormes » a sollicité auprès de la commune une aide financière de 1 000 euros.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité une aide exceptionnelle de 1 000 euros à l'Association « Class'croûte des Ormes ».

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget 2011.

Informations générales communales – CM N° 77 347 28 01 2011 02

- ♦ M. VERNET : demande du Père Thierry LEROY pour le prêt de la salle polyvalente le samedi 19/03/2011. Le conseil municipal accorde à l'unanimité le prêt de la salle.
- ♦ M. VERNET : Retrait de la commune de Melz sur Seine de la communauté de communes de la Bassée pour adhérer à la communauté de communes du Grand Provinois.
- ♦ M. VERNET : informe l'assemblée des chiffres de la délinquance générale et de la délinquance constatée au sein de la circonscription de la commune :
Délinquance générale de janvier 2010 à mars 2010 : 0
Délinquance générale de janvier 2009 à mars 2009 : 3 Evolution - 100%
Délinquance de proximité de janvier 2010 à mars 2010 : 0
Délinquance de proximité de janvier 2009 à mars 2009 : 2 Evolution - 100%
- ♦ M. VERNET : Nombreux remerciements pour les colis et le repas de fin d'année.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20H30.